

CONDITIONS GÉNÉRALES DE BANQUE APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES PROFESSIONNELS À JUILLET 2026

I. CONDITIONS GÉNÉRALES DES COMPTES		F CFA / HT
1.1	Conditions d'ouverture et de clôture de compte	
1.1.1	Comptes chèques	
1.1.1.1	• Professionnels	Gratuit
1.1.1.2	• Dépôts à terme	Gratuit
1.1.1.3	Plan d'épargne investissement	Gratuit
1.1.2	Conditions de clôture de compte	Gratuit
II. SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE		
2.1 Gestion des Comptes		
2.1.1	Conditions déductibles et frais	
2.1.1.1	Commission du plus fort découvert	1,12%
2.1.1.2	Commission de mouvement au débit du compte	0,125%
2.1.1.3	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	
2.1.1.3.1	• Professionnels	12 500
2.1.1.3.2	• RACK PRO	15 500
2.1.1.3.3	• RACK COOPÉRATIVES	200 000
2.1.1.4	Gratuit	
2.1.1.5	Retenue d'Identité Bancaire (RIB)	Gratuit
2.1.1.6	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	7,5%
2.1.1.7	Autres types de conditions déductibles	
2.1.1.7.1	• Forçage pour retrait d'espèce dans l'agence qui tient le compte	15 000
2.1.1.7.2	• Procuration sur compte	5 000
2.1.2	Reliefs de compte	
2.1.2.1	Mensuel	Gratuit
2.1.2.2	À la demande	1 000/page
2.1.3	Atténuations de solde	10 000
2.1.4	Atténuations bancaires	10 000
2.1.5	Atténuations de clôture de compte	25 000
2.1.6	Atténuations de non redondance	75 000
2.1.7	Autres types d'atténuations bancaires	50 000
2.1.8	Atténuations de non engagement	50 000
2.1.9	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100
2.1.10	Frais pour procuration	5 500
2.1.11	Conditions déductibles	
2.1.11.1	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	1,5%
2.1.11.2	Intérêts créditeurs sur les comptes à terme	Min 2,15%
2.1.11.3	Frais de tombée anticipée des Dépôts à Terme	2%
2.1.11.4	Intérêts créditeurs sur les Bords de Caisse	Min 3%
2.1.11.5	Relevé récapitulatif des frais annuels	
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chèque	20
2.2.1.1.1	Chèques non barrés/vignettes	20
2.2.1.1.2	Chèques barrés non endossables	20
2.2.1.1.3	Chèques barrés non endossables	20
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place	16 500 TTC
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA	16 500 TTC
2.2.1.2	Frais pour annulation de chèque de banque	16 500 TTC
2.2.1.3	Opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur	
2.2.1.3.1	• Par série de numéros de vignettes réussies	15 000
2.2.1.3.2	• Par série de numéros de vignettes non réussies	25 000
2.2.1.4	Frais de destruction de chèque	10 000 / série de chèque
2.2.2	Chèques de guichet	
2.2.2.1	Délivrance de chèques de guichet	5 000 / opération
2.2.3	Cartes bancaires	
2.2.3.1	Renouvellement / Cotation annuelle	
2.2.3.1.1	• VISA BUSINESS PROFESSIONNELS	
2.2.3.1.1.1	Première carte	40 000 TTC
2.2.3.1.1.2	Seconde carte	40 000 TTC
2.2.3.1.1.3	Pour les INSTITUTIONS et ASSOCIATIONS	80 000 TTC
2.2.3.1.2	Seconde carte	Moins Tarif 40 000 TTC
2.2.3.2	Confection de carte en urgence	Nous consulter
2.2.3.3	Frais de re-confection de carte (sauf defectuosité)	voir tarifs carte
2.2.3.4	Résiliation du code confidentiel	5 000 TTC
2.2.3.5	Demande de relèvement plafond	10 000
2.2.3.6	Opposition sur carte	
2.2.3.6.1	Par le client / perte ou vol	11 000 TTC
2.2.3.6.2	Par la banque / usage abusif	Gratuit
2.2.3.7	Levier d'opposition sur carte	5 000
2.2.3.8	Prestations services monétiques (consultation / édition de solde, consultation / édition de solde "historique")	
2.2.3.8.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	
2.2.3.8.1.1	• Distributeurs Automatiques (DAB) de la banque du client	Gratuit
2.2.3.8.1.2	• Distributeurs Automatiques (DAB) autres banques locales (GM)	500 TTC
2.2.3.8.1.3	• Distributeurs Automatiques (DAB) dans la zone UEMOA (GM)	500 TTC
2.2.3.8.1.4	• Distributeurs Automatiques (DAB) hors zone UEMOA (GM)	2,2% Min 2 750 TTC
2.2.3.8.1.5	• Distributeurs Automatiques (DAB) par carte étrangère hors zone	3500 TTC
2.2.3.8.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques (Distributeurs Automatiques de Billets)	
2.2.3.8.2.1	• Consultation / édition de solde dans la banque du client	Gratuit
2.2.3.8.2.2	• Consultation de solde dans les autres banques locales	500 TTC
2.2.3.8.2.3	• Consultation de solde dans l'UEMOA	500 TTC
2.2.3.8.2.4	• Consultation de solde Hors Zone UEMOA	500 TTC
2.2.3.8.3	Frais de rjet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions (Avertissement)	34 650
2.2.3.8.4	Encasement de chèques	
2.2.3.8.4.1	• Encasement de chèques dans l'UEMOA	Gratuit
2.2.3.8.4.2	• Encasement de chèques hors UEMOA	Gratuit
2.2.3.8.4.3	• Encasement par carte (Acquisition TPE)	Gratuit
2.2.3.8.4.4	• Assistance TPE (mois)	15 000 TTC
2.2.3.8.4.5	Encasement par carte (Acquisition E-COMMERCE)	
2.2.3.8.4.5.1	Frais d'implémentation	250 000 TTC
2.2.3.8.4.5.2	Frais d'entretien mensuel	25 000 TTC
2.2.3.8.4.6	Paiements	
2.2.3.8.4.6.1	• Dans la zone UEMOA	Gratuit
2.2.3.8.4.6.2	• Hors zone UEMOA	2% par transaction
2.2.4	Virements et prélèvements	
2.2.4.1	Virements	
2.2.4.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
2.2.4.1.2	Virement sur place vers un tiers (RTGS)	
2.2.4.1.2.1	• Saive automatique MBUSINESS	4 000
2.2.4.1.2.2	• Autre canal	4 000
2.2.4.1.3	Virement entre agences ou faveur d'un tiers	Gratuit
2.2.4.1.4	Virements dans l'UEMOA (SICA)	3 000
2.2.4.1.5	Encasement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Gratuit

2.2.4.1.6	Mise en place de virement Permanent local ou autre	
2.2.4.1.6.1	• Création du dossier	Gratuit
2.2.4.1.6.2	• Exécution des opérations	
2.2.4.1.6.2.1	• Vers Société Générale Côte d'Ivoire	Gratuit
2.2.4.1.6.2.2	• Vers Confirès	5 000 TTC
2.2.4.1.6.2.3	• Saive automatique MBUSINESS	500
2.2.4.1.6.2.4	• Saive automatique AFB 100	500
2.2.4.1.8	Modification de virement Permanent	5 000 TTC
2.2.4.1.9	Mise à disposition de fonds	Min 6 000 / Max 30 000
2.2.4.2	Prélèvements	
2.2.4.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	Gratuit
2.2.4.2.1.1	• Création de dossier	Gratuit
2.2.4.2.1.2	• Exécution de l'opération	5 000
2.2.4.2.2	Forçage sur présentation prélèvement	2 000
2.2.4.2.3	Impayé prélèvement	2 200 TTC
2.2.4.2.4	Effets	
2.2.4.2.4.1	• Remise d'effets à l'encasement	5 000
2.2.4.2.4.2	• Prolongation d'effets remis à l'encasement	10 000
2.2.4.2.4.3	• Retrait d'effets du portefeuille	10 000
2.2.4.2.4.4	• Remise d'effets à l'escapote (non remboursable en cas de réclamation d'effets) par bordereau minimum	Frais d'escapote
2.2.4.2.4.5	• Impayé effet remis à l'encasement	10 000
2.2.4.2.4.6	• Impayé effet remis à l'escapote	25 000
III. SERVICES BANCAIRES		
3.1	Dates de valeurs applicables	
3.1.1	Remise de chèque même banque	Crédit au plus tard J+1
3.1.2	Virement Reçu	Crédit au plus tard J+1
3.1.3	Remise de chèque encaissable sur compte UEMOA	Crédit au plus tard J+1
3.1.4	Remise d'effets à l'escapote	Crédit valeur J+1
3.1.5	Virements émis, domiciliation d'effets	Débit J+1
3.1.6 Paiement de Chèques		
3.1.7	Virement / J (Virement) / J (Retrait)	Crédit le premier jour de la quinzaine, suivant le jour du versement et début le premier jour de la quinzaine précédant le retrait
3.1.8	Livres d'épargne	Crédit le premier jour de la quinzaine, suivant le jour du versement et début le premier jour de la quinzaine précédant le retrait
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Emission chèque de banque en FCFA	16 500 TTC
3.2.2	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.3	Emission chèque de banque en autres devises	voir opération avec l'étranger
3.2.4	Demande d'opposition	1 500
3.2.5	Incident sur compte Avis à Tiers Détenteur (ATD), (Saisie-ampli)	50 000
3.2.6	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.7	Changement éléments consultatifs du dossier du client, notamment d'identification	Gratuit
3.2.8	Frais de saisie attribution / Avis à Tiers Détenteur (ATD)	50 000
3.2.9	Frais de traitement de saisie de chèques / Avis à Tiers Détenteurs (ATD) sur solde débiteur	50 000
3.2.10	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations	Gratuit
3.2.11	Retrait par chèques de guichet	5 000
IV. SERVICES DE BANQUE À DISTANCE		
4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
4.2	Banque en ligne	
4.2.1	MBUSINESS	
4.2.1.1	• Formulaire Classique (mois)	19 000
4.2.1.2	• Formulaire Premium (mois)	25 000
4.2.1.3	• Actes de Dignus supplémentaire	10 000
4.2.1.4	• Rajout de comptes à vue à consulter	Gratuit
4.2.1.5	MBUSINESS PRO	
4.2.1.5.1	• Abonnement	6 000
4.2.1.5.2	• Achat de Dignus supplémentaire	10 000
4.2.1.5.3	• Rajout de comptes à vue à consulter	Gratuit
4.2.1.6	Application mobile et web CONNECT	2 200 TTC hors Package
4.3	Virement électronique	
4.3.1	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	
4.3.1.1	• Via MBUSINESS PRO	250 / ligne de virement
4.3.1.2	• Via CONNECT	1 000 / ligne de virement
4.3.2	Virements électroniques via CONNECT vers les pays de l'UEMOA	3 000 / ligne de virement
4.4	Télétransmission internationale	
4.4.1	Sogetech International Info-Swift	
4.4.1.1	• Envoi de relevés de compte au Format MT540 / MT545 via SWIFT (mois)	35 000
4.4.2	Sogetech International Orders received	
4.4.2.1	• Réception et imputation d'ordres au Format MT101 via SWIFT (mois)	5 000
V. GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENTS		
5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
5.2	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
5.3	Frais d'impayés	34 650
5.4	Frais d'irrigation	7 150
5.5	Duplicata lettre d'incident de paiement	11 000
5.6	Frais d'impayé au remboursement	Nous consulter
5.7	Frais d'incident de paiement (sauf incident de paiement)	Nous consulter
VI. OPÉRATIONS SUR TITRES		
6.1	OPÉRATIONS SUR TITRES SOI	
6.1.1	OPÉRATIONS du marché primaire	
6.1.1.1	Commission de structuration et d'arrangement d'opérations financières de marché	(0,8% - 2%) Montant brut
6.1.1.2	Commission de structuration de titres	(0,7% - 1,75%) Montant placé
6.1.1.3	Frais d'introduction en bourse	= 10 625 000 Fcfa forfait
6.1.2	Opérations du marché secondaire	0,8% max. avec min. 1 000 Fcfa Montant de la transaction
6.1.2.1	Achat/Vente	

6.1.2.2	Gestion sous Mandat (Achat/Vente)	0,6 % max. avec min. 1 000 Fcfa Montant de la transaction
6.1.2.4	Commission de courtage sur transactions sur dossier	0,8 % max. avec min. 1 000 Fcfa Montant de la transaction
6.1.3	Conservation de titre et tenue de compte	6.1.3.1
	• Droit de garde des clients ordinaires (Valeur du portefeuille d'actifs conservés)	> 10 millions Fcfa : 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 Fcfa / trimestre > 10 millions Fcfa : 0,6 % par an, avec un minimum de 1 250 Fcfa / trimestre
	• Droit de garde du portefeuille des OPCVM (Valeur du portefeuille d'actifs conservés)	• Droit de garde du portefeuille en gestion sous mandat (Valeur du portefeuille d'actifs conservés) > 10 millions Fcfa : 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 Fcfa / trimestre > 10 millions Fcfa : 0,25 % par an, avec un minimum de 1 250 Fcfa / trimestre
6.1.3.2	Commission de gestion sous mandat	
	• Commissions de gestion sous mandat (Valeur du portefeuille sous gestion)	[1,4 % - 2,0 %] par portefeuille Corporates (0,8 % - 2,0 %) par an pour les personnes physiques
6.1.4	Autres Services	
6.1.4.1	Commission de transfert de titres (Forfait par ligne)	0,5 % du portefeuille avec un minimum de 10 000 Fcfa et un maximum de 14 975 Fcfa
6.1.4.2	Commission de valorisation	0,0075% / Trim (Valeur du portefeuille)
6.1.4.3	Commission CREMPF	0,0025% / Trim (Valeur du portefeuille)
6.1.4.4	Accès à la Bourse en ligne	Fcfa 1 100 / mois
6.1.4.5	Transaction Déplacées	Nous consulter
6.1.4.6	Nantissement de titres	0,25% min. Fcfa 10 000
6.1.4.7	Main levée sur titres nantis	0,25% min. Fcfa 10 000
6.1.4.8	Succession	
	• Vente de titres	Nous consulter
	• Transfert externe	Nous consulter
	• Transfert interne	0,30%
6.1.4.9	Attestation & Certificat	
	• Attestation de propriété	Fcfa 20 000 / attestation
	• Attestation de titres en dépôt	Fcfa 20 000 / attestation
	• Attestation d'IRVM	Fcfa 10 000 / attestation
	• Création de certificat de titres	Fcfa 5 000 / Certificat
6.2	OPÉRATIONS SUR TITRES BTCC	
	Conservation	
		0,20% maximum
6.2.1	Droits de garde : (Basé sur la valeur moyenne du portefeuille sur opérations mensuelle - traçage quotidien)	"0,3 milliards 0,26% 5 à 10 milliards 0,24% 10 à 30 milliards 0,23% Au-delà de 30 milliards 0,20%" Ces taux sont annuels et facturés mensuellement ou trimestriellement
6.2.2	Autres opérations sur valeurs	
6.2.2.1	Transfert de titres (Titres sortant)	Forfait de 30 000 Fcfa par ligne
6.2.2.2	Nantissement de titres	0,25% portefeuille nanté min. cfa 10 000 / valeur
6.2.2.3	Main levée sur titres nantis	0,25% portefeuille libéré min. cfa 10 000 / valeur
6.2.3	Autres services	
6.2.3.1	Attestation de titres en Conservation	GRATUIT
6.2.3.2	Certificats spécifiques ou de propriété	cfa 50 000 / certificat
6.2.4	Recherches sur opérations passées	Fcfa 40 000
6.2.4.1	Entre 6 mois et 1 an	
6.2.4.2	Au-delà de 1 an	Fcfa 75 000
6.2.5	Relèves Portefeuilles titres	
6.2.5.1	Relève mensuel (ou hebdomadaire)	"GRATUIT" selon standards SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CÔTE D'IVOIRE, facturation au cas par cas pour les nouveaux forams."
6.2.5.2	Autres rapports et reporting	
6.2.6	COMMISSIONS AUTORITES ET STRUCTURES DU MARCHÉ	
6.2.6.1	Dépositaire central : Commission de Valorisation	0,03% de la valeur moyenne du portefeuille par trimestre
6.2.6.2	Conseil régional CREMPF : Commission sur actifs	0,03% de la valeur moyenne du portefeuille par trimestre
6.2.7	Opération de change / Bancaires	
	Change / FOREX	Frais Bancaires, fournis à la demande
VH	OPÉRATIONS DE CHANGE	
7.1	Achat et vente de billets de banque	
7.1.1	Achat de billets de banque en Euros	Gratuit
7.1.2	Vente de billets de banque en Euros	